

DECISION DU PRESIDENT.CA 033-2020

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA003-2020 du 17 f vrier 2020 relative   l' lection du Pr sident de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA015-2020 du 12 mars 2020 portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision Demande de d classement de la Facult  de Sant 

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la mise   la r forme d'une Centrifugeuse JOUAN GR4.12.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

*Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUISMAN*

Sign  par : Olivier Huisman
Date : 28/04/2020
Qualit  : DGS - Signature  lectronique certifi e Certinomis AA et Agents -
1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : 29 Avril 2020

Date du conseil de gestion : 13 Février 2020		Faculté de Santé			
Désignation du matériel	N° Inventaire ou à défaut date d'acquisition	Etat du matériel	Proposition de don (composante)	Redistribution interne ou proposition de don (DSI)	Observations (destination finale du matériel) (Secrétaire général)*
Centrifugeuse JOUAN GR4.12	23-janv.-01	En l'état - couvercle fendu			Mise à la réforme

* La liste des matériels informatiques de moins de 5 ans ou qui ne sont pas totalement amortis, ainsi que la liste des autres matériels mis à la réforme, doivent être transmises à la Direction des affaires financières par le Secrétariat général pour traitement. Celle-ci transmet la liste complète des matériels réformés au Commissariat aux Ventes des Domaines



RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL DE GESTION PLENIER

Faculté de Santé

- séance du 13 février 2020

Présents

Milliot Alain, Olivier Duval, Emilie Lermite, Nicolas Lerolle, Nicolas Papon, Catherine Passirani, Audrey Rousseau, Pierre-Marie Roy, Marie-Claire Venier-Julienne, Victor Mateus, Guillaume Bastiat, Caroline Deshayes, Libouban Hélène, Yannick Abatuci, Joël Basset, Clénet Ronan, Gervais Charlène, Alexis Hardouin, Elise Ramu

Avaient donné procuration

Stéphane Gueraud, Elsa Livonnet, Cyril Begue, Sophie Greffier, Thibault Gaillard,

Absents excusés

Baslé Michel, Isabelle Nicolleau, Cécile Rouillard, Delphine Bolle, Murielle Lurat,

Invités permanents

Cédric Annweiler, Nadine Robinet, Frédéric Lagarce, Léo Joly

Invités

Sylvie Solorzano

1. Affaires générales-Finances
 - a. Mise à la réforme centrifugeuse
 - **Le conseil valide la demande de mise à la réforme d'une centrifugeuse défectueuse du laboratoire de parasitologie**

Angers, le 5 mars 2020

Le Doyen,

Professeur Nicolas Lerolle